



**CCAS**  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE PEYPIN

**DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**EN SEANCE DE LUNDI 26 AOUT 2024**

Le quorum (au moins de 5 élus présents) étant atteint,

L'assemblée peut valablement délibérer

(Article L2121-25 CGCT)

N° DE DELIBERATION	OBJET	SENS DES VOTES		
		POUR	CONTRE	ABS
0007/2024	Création de l'Aide au Permis de Conduire des Jeunes	8		
0008/2024	Mise en place des ateliers d'Anglais	8		
0009/2024	Nouvelle Convention pour la prise en charge des séances de sophrologie	8		

Le Président du CCAS,

Frédéric GIBELLOT

